nogent sur marne

Septembre 2015

Mon enfant à l'école



ville-nogentsurmarne.fr

édito



Donner aux enfants d'aujourd'hui les moyens de devenir les adultes de demain

PLUS DE 2 700 ENFANTS viennent de faire leur rentrée dans les écoles primaires publiques de Nogent.

La rentrée scolaire est toujours un moment important pour les enfants, leurs familles, les enseignants et personnels travaillant dans les écoles.

C'est pourquoi il nous est apparu intéressant de diffuser à tous les élèves, qui la remettront à leurs parents, cette brochure intitulée *Mon enfant à l'école*, qui résume les différents moments de la journée d'un écolier, du chemin vers l'école jusqu'au retour à la maison, et précise les rôles et les missions des différents acteurs qui interviennent quotidiennement au service de l'éducation et de l'épanouissement des enfants.

La grande nouveauté au cours de cette année scolaire sera la mise en ligne d'un portail famille (début 2016), dont l'objet sera de faciliter les démarches des parents qui pourront désormais être réalisées en ligne.

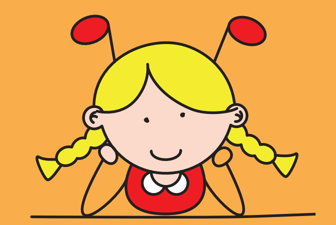
Je tiens à remercier l'ensemble des services de la Ville ainsi que nos partenaires institutionnels qui œuvrent tout au long de l'année au bien-être de vos enfants durant leur scolarité.

Bonne année scolaire 2015-2016 à tous !

Véronique DELANNET
Adjointe au maire déléguée à l'enfance, l'éducation, la jeunesse.

sommaire

RENTRÉE 2015/2016
Ce qu'il faut retenir



Périscolaire / Clubs de loisirs

Création d'un atelier semi-autonome pour l'ensemble des ateliers du soir et auquel les enfants quittant l'étude pourront être intégrés dans l'attente de la venue de leurs parents (voir page 27).

Réorganisation de la gestion de l'étude surveillée, confiée à l'Association de promotion et d'organisation des études scolaires (APOES). (voir page 27).

Restauration scolaire

Accès à la restauration le mercredi midi, sur dérogation (avec justificatif de l'employeur), aux enfants dont les parents travaillent à temps partiel le mercredi et souhaitent venir les chercher à 13h30 (voir page 21) ■



Portail famille





Ouverture d'un portail famille à partir de janvier 2016 sur le site ville-nogentsurmarne.fr

Il permettra aux familles de réaliser leurs démarches en ligne : inscription, paiement, gestion du dossier personnel, calcul de quotient familial, dépose de documents numérisés…

QUI FAIT QUOI ?
Les acteurs de l'école

Ce que dit la Constitution en préambule (extrait)

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.

Principes généraux

- L'instruction est obligatoire à partir de 6 ans et jusqu'à 16 ans pour tous les enfants résidant en France.
- L'enseignement scolaire dispensé dans les écoles publiques est gratuit.
- L'enseignement public est laïque.
- L'éducation est un droit.

Rôles des instances

Éducation nationale

Le ministère fixe les programmes et s'assure de la conformité des enseignements. Il recrute, forme et rémunère les professeurs des écoles.

Le recteur d'académie a autorité sur le personnel enseignant. Il gère et contrôle l'ensemble des services et des établissements d'enseignement. Il décide du nombre de classes dans les écoles. Il nomme les enseignants et les chefs d'établissement.

L'inspecteur d'académie, sous l'autorité du recteur, est le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale. Parmi ses domaines de compétence : la pédagogie, la gestion des postes, la scolarité…

Le médecin scolaire assure le suivi médical des enfants ainsi que la mise en place du Protocole d'accueil individualisé (PAI). Il intervient pour les enfants en difficulté et pour l'intégration scolaire des enfants porteurs de handicap.

La commune

Scolarisation : accueil de tous les enfants à partir de 3 ans, gestion des effectifs et des dérogations en lien avec l'Éducation nationale.

Bâtiments : construction et entretien des écoles primaires, aménagement des locaux, entretien des espaces extérieurs et des jeux dans les cours d'écoles.

Équipement : gestion du mobilier scolaire, achat de matériel et fournitures pour les classes et les élèves, entretien ménager et gardiennage.

Restauration scolaire : suivi du contrat et de la qualité de la prestation fournie par la société de restauration.

Personnel : recrutement et affectation des agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM), des animateurs, du personnel d'entretien et des gardiens.

CE QUE FAIT LA VILLE

Elle accueille tous les enfants scolarisés dans les restaurants scolaires quelle que soit la situation professionnelle des parents, sur la base du quotient familial.

Elle met à disposition des personnels dans les classes maternelles (ASEM) et pour la surveillance pendant le temps de restauration (ASEM et animateurs).

Elle veille à la sécurité aux abords des écoles.

Elle alloue des subventions pour soutenir les projets pédagogiques des écoles et prend en charge les classes de découverte pour les CM1.

Elle propose des solutions d'accueil avant et après la classe, avec de larges amplitudes horaires (7h30-19h).

Elle prend en charge les interventions sportives, culturelles, citoyennes qui se déroulent sur le temps scolaire avec les enseignants.

Elle dispense des cours théoriques et pratiques de prévention routière à tous les élèves d'élémentaire.

Elle assure une partie du transport scolaire pour les déplacements des classes en sortie.

Elle met en œuvre un programme d'investissement pour **l'équipement informatique** de chaque école.

Elle met gratuitement à disposition des équipements sportifs pour les écoles : stade, gymnases, piscine, dojo…

Écoles maternelles et élémentaires TOUTE UNE HISTOIRE

École maternelle Gallieni

Construction et agrandissement

En 1866, la Ville de Nogent-sur-Marne achète un terrain de 2 000 m^2 dans le quartier de Plaisance. Une école y est construite que l'archevêque de Paris bénit le 16 octobre 1866. Cette construction nouvelle comprend une école de garçons et une salle d'asile (ancêtre de l'école maternelle).
Au début des années 1880, l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire est institué. Les filles sont alors scolarisées dans cette école tandis que l'on construit une école spécifique pour les garçons : l'actuelle école élémentaire Val-de-Beauté.
En 1906, l'école comprend 4 classes dont une classe maternelle. Il y a 325 enfants.
En 1993-1994, l'école est transformée et agrandie.

Le style architectural

L'école est faite en briques et pierres, la porte d'entrée et les fenêtres sont soulignées de blanc. La façade est rythmée d'un bas-relief animalier.

Qui était Gallieni ?

L'école prend le nom du maréchal Gallieni (1849-1916) en hommage au rôle décisif qu'il prit dans la défense de Paris et dans la bataille de la Marne (1914).



École maternelle Fontenay

Construction et agrandissement

En 1955, naît l'idée de construire une école maternelle au nord-ouest de Nogent-sur-Marne. En 1958, la commune achète alors une propriété rue de Fontenay qui avait été le siège d'un établissement scolaire avant la Grande Guerre : le cours Guynemer. En 1960, la propriété initiale est partiellement démolie (on ne conserve qu'un bâtiment pour le logement de la gardienne). Cette nouvelle construction, que l'on doit à l'architecte Claude Guillemin, permet de scolariser de petits Nogentais de plus en plus nombreux.
Cette école fait l'objet de plusieurs agrandissements en 1986 (on agrandit la salle de repos), en 1998 et en 2013.

Le style architectural

L'école maternelle Fontenay témoigne de l'architecture scolaire fonctionnelle des années 1960.

Pourquoi Fontenay ?
Rien de bien original, l'école porte le nom de la rue où elle se situe, celui de la commune limitrophe de Fontenay-sous-Bois.

École maternelle Val-de-Beauté



Construction et agrandissement
En 1920, la commune de Nogent-sur-Marne achète la propriété Aréra : une grande maison bourgeoise et son vaste jardin. Deux classes y sont alors installées.
De 1924 à 1926, ce pavillon fait l'objet de plusieurs agrandissements qui lui permettent d'accueillir 60 enfants. Dans les années 1960, il en accueille 269. Un réfectoire est ajouté dans les années 1970.

Le style architectural
Le pavillon initial est fait de brique et de pierre. Les trois agrandissements successifs sont en rupture avec le style initial.

Pourquoi Val-de-Beauté ?
L'école porte le toponyme de Val-de-Beauté, une référence à l'ancien domaine du manoir médiéval de Beauté-sur-Marne.



Groupe scolaire européen Léonard de Vinci

Construction
L'école européenne Léonard de Vinci est construite sur un terrain acheté par la Ville de Nogent-sur-Marne en 2001. Elle est inaugurée par Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, le 12 février 2008.
Cette école succède à la maternelle et primaire Marie-Curie située initialement rue Hoche, transférée provisoirement dans des bâtiments 6 avenue Smith-Champion, suite aux problèmes de pollution du terrain.

Le style architectural
L'école est construite aux normes haute qualité environnementale (HQE). Les matériaux utilisés sont le verre, le bois et le zinc, matériaux nobles, durables et recyclables, non polluants pour l'environnement. Le chauffage se fait par un plancher chauffant qui permet un refroidissement en été. Le niveau inférieur reçoit la lumière naturelle grâce à des puits de lumière.

Qui était Léonard de Vinci ?
Léonard de Vinci (1452-1519) est un peintre, architecte, sculpteur, ingénieur et théoricien italien, qui vint en France à la demande de François 1er . Il incarne l'esprit de la Renaissance dont il devient l'un des symboles.



École maternelle et élémentaire Victor-Hugo

Construction et déplacement

L'école maternelle Victor Hugo a été réalisée par les architectes Guillemin et Dubourg. Elle est inaugurée en 1976 par Anne-Aymone Giscard d'Estaing. L'école est alors composée de 6 classes. Devant être démolie, l'école est transférée 6 avenue Smith Champion depuis 2013.

Le style architectural

L'école Victor-Hugo, initialement rue Victor-Hugo, prend la forme d'une rotonde en mémoire de l'ancien dépôt des locomotives de la ligne Paris-Bastille qui l'a précédé.

Qui était Victor Hugo ?

Victor Hugo (1802-1885) est l'un des écrivains majeurs du XIXe siècle, auteur entre autres des *Misérables* ou des *Contemplations*. C'est aussi un intellectuel engagé, opposant à Louis-Napoléon Bonaparte et à son coup d'État, partisan de la République, il est aussi sensible à la question sociale.

École maternelle et élémentaire Guy-Môquet



Construction

À l'origine, c'est une école primaire de garçons, construite en 1933 par l'architecte Hillion.

Le style architectural

L'école Guy-Môquet est faite en brique, matériau emblématique des constructions scolaires des années 30. Sa porte d'entrée est en fer forgée, ponctuée de briques en relief.

Qui était Guy Môquet ?

Guy Môquet est un militant communiste hostile à l'occupation de la France pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est fusillé le 22 octobre 1941 à Châteaubriand en représailles contre l'un des premiers actes de la Résistance française : l'attentat contre le lieutenant-colonel Hotz. Le jour de son exécution, Guy Môquet laisse à sa famille une lettre bouleversante.

École élémentaire Paul-Bert

Construction et agrandissement

Cette école est construite en 1903 par l'architecte Hillion, initialement pour les filles, jusque-là scolarisées boulevard des Écoles – l'actuelle école Gallieni. Elle prend la place de l'ancien cimetière, complètement désaffecté depuis 1889.



Inaugurée le 16 octobre 1904, l'école possède - en 1906 - 9 classes primaires élémentaires et 2 classes de cours complémentaires ou supérieurs. En 1909, on y crée un cours ménager.

Par la suite, l'école est passée à 14 classes primaires élémentaires dont 2 cours supérieurs, 5 cours complémentaires (enseignement général, enseignement commercial, préparation au Brevet, à l'École Normale et au Certificat d'Études Primaires Supérieures).

Elle est régulièrement agrandie dans les années 20, 30 et 50.

Le style architectural
C'est une construction en pierre meulière rythmée d'éléments décoratifs.

Qui était Paul Bert ?
Paul Bert (1833-1886) est un ministre de l'Instruction publique (1881-1882) et physiologiste. Il est l'un des fondateurs de l'école gratuite, laïque et obligatoire.

École élémentaire Val-de-Beauté



Construction et agrandissement
En 1877, la Ville de Nogent-sur-Marne acquiert la propriété Malvesin, située aujourd'hui 70 Grande Rue. Elle est destinée à accueillir une école de garçons ainsi qu'une école d'arboriculture. La décennie suivante, la propriété est détruite de façon à construire une école de garçons qui est inaugurée le 8 août 1883.
En 1891, on y ouvre un cours complémentaire d'enseignement primaire supérieur.
En 1898, l'école communale de garçons comporte alors 10 classes.
En 1905, il y a 12 classes primaires élémentaires et 4 classes de cours complémentaires ou supérieurs.
En 1912, on transforme une salle contigüe au préau en scène de théâtre (salle des fêtes).
En 1918, le Cours Complémentaire devient École Primaire Supérieure.
En 1932, l'école Val-de-Beauté devient exclusivement une école primaire.

Le style architectural
C'est une construction en brique, rythmée par un portail en fer forgé, des frises décoratives et des bas-reliefs.

Pourquoi Val-de-Beauté ?
L'école porte le toponyme de Val-de-Beauté, une référence à l'ancien domaine du manoir médiéval de Beauté-sur-Marne ■

SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE
En toute sécurité avec les points écoles

Traversées sécurisées aux abords des écoles

La Ville de Nogent se préoccupe de la sécurité des écoliers lorsqu'ils se rendent à l'école ou lorsqu'ils en sortent. La police municipale organise les traversées piétonnes des enfants et des adultes aux abords des équipements scolaires. Les agents (ASVP) assurent les points écoles quatre fois par jour, sur une durée d'une demi-heure à chaque fois, tout au long de l'année scolaire.

Aménagements de sécurité aux abords des écoles

Des aménagements sont réalisés dans le but de rendre les abords des écoles plus visibles et de modérer la vitesse de circulation des véhicules à leur approche. Ce sont également les services municipaux qui procèdent aux aménagements spécifiques en cas de plan Vigipirate.

12 agents sont mobilisés toute l'année pour les points écoles ■





Repères

Environ **210** enfants accueillis en maternelle et **220** en élémentaire.

AVANT L'ÉCOLE
À partir de 7h30

La Ville de Nogent propose des accueils le matin, avant la classe, avec une prise en charge des enfants par des équipes d'animation. Elles assurent le relais entre les familles et les enseignants.

L'accueil du matin

En maternelle et en élémentaire l'accueil du matin est assuré par des animateurs au sein des clubs de loisirs. Il est organisé tous les jours de 7h30 à 8h45 ou 9 h selon les écoles. Sont proposés aux enfants des activités manuelles, des jeux de société, de la lecture…

L'inscription s'effectue en début d'année scolaire, auprès du service enfance - éducation - jeunesse.

Les clubs de loisirs sont présents dans chaque école. Un cahier d'émargement doit être signé par l'adulte accompagnateur ou l'enfant s'il vient seul. Ce cahier est aussi signé au départ de l'enfant ■

À L'ÉCOLE

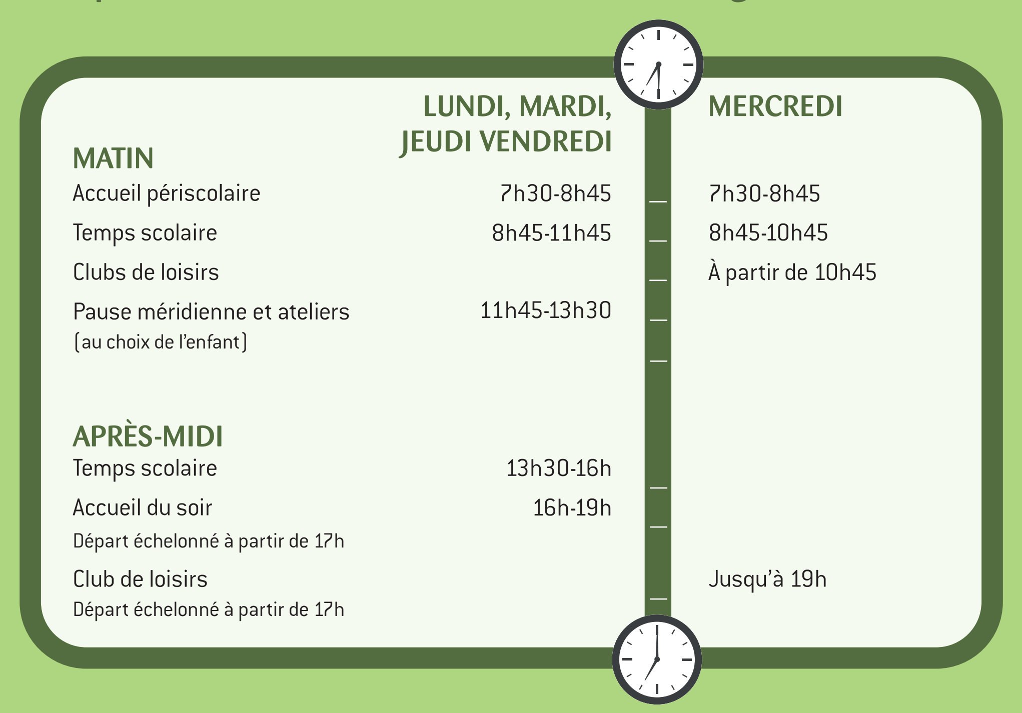
Carte d'identité des écoles

Maternelles : Gallieni, Fontenay, Val-de-Beauté
Groupes scolaires (maternelles et élémentaires) : Léonard de Vinci, Victor Hugo.

Elémentaires : Val-de-Beauté, Guy Môquet (avec 3 grandes sections maternelles), Paul Bert (avec 1 grande section maternelle).

La journée peut commencer

Écoles maternelles Fontenay, Gallieni, Val de Beauté
Groupes scolaires Léonard de Vinci et Victor Hugo (maternelle)



	LUNDI, MARDI, JEUDI VENDREDI	MERCREDI
MATIN		
Accueil périscolaire	7h30-8h45	7h30-8h45
Temps scolaire	8h45-11h45	8h45-10h45
Clubs de loisirs		À partir de 10h45
Pause méridienne et ateliers (au choix de l'enfant)	11h45-13h30	
APRÈS-MIDI		
Temps scolaire	13h30-16h	
Accueil du soir Départ échelonné à partir de 17h	16h-19h	
Club de loisirs Départ échelonné à partir de 17h		Jusqu'à 19h

Rentrée scolaire 2014/2015
en chiffres **2 702** enfants ont fait leur rentrée dans les écoles publiques.

Écoles maternelles Paul Bert et Guy Môquet

	LUNDI, MARDI, JEUDI VENDREDI	MERCREDI
MATIN		
Accueil périscolaire	7h30-9h	7h30-9h
Temps scolaire	9h-12h	9h-11h
Clubs de loisirs		À partir de 11h
Pause méridienne et ateliers (au choix de l'enfant)	12h-13h45	
APRÈS-MIDI		
Temps scolaire	13h45-16h15	
Accueil du soir Départ échelonné à partir de 17h	16h15-19h	
Club de loisirs Départ échelonné à partir de 17h		Jusqu'à 19h

Groupes scolaires Léonard de Vinci et Victor Hugo (élémentaire)

	LUNDI, MARDI, JEUDI VENDREDI	MERCREDI
MATIN		
Accueil périscolaire	7h30-8h45	7h30-8h45
Temps scolaire	8h45-11h45	8h45-10h45
Clubs de loisirs		À partir de 10h45
Pause méridienne et ateliers (au choix de l'enfant)	11h45-13h30	
APRÈS-MIDI		
Temps scolaire	13h30-16h	
Atelier du soir	16h-18h30	
Étude surveillée	16h-17h30	
Atelier semi-autonome	17h30-18h30	
Activités libres	18h30-19h	
Club de loisirs Départ échelonné à partir de 17h		Jusqu'à 19h

Écoles élémentaires Paul Bert, Guy Môquet et Val de Beauté



	LUNDI, MARDI, JEUDI VENDREDI	MERCREDI
MATIN		
Accueil périscolaire	7h30-9h	7h30-9h
Temps scolaire	9h-12h	9h-11h
Clubs de loisirs		À partir de 11h
Pause méridienne et ateliers (au choix de l'enfant)	12h-13h45	
APRÈS-MIDI		
Temps scolaire	13h45-16h15	
Atelier du soir	16h15-18h30	
Étude surveillée	16h15-17h45	
Atelier semi-autonome	17h45-18h30	
Activités libres	18h30-19h	
Club de loisirs Départ échelonné à partir de 17h		Jusqu'à 19h

Évolution des effectifs

	1999	2004	2008	2012	2014
Nombre de classes	87	87	90	95	101
Nombre d'élèves en élémentaire	1 287	1 360	1 332	1 535	1 539
Nombre d'élèves en maternelle	1 087	1 027	1 039	1 084	1 146
Total des élèves	**2 374**	**2 387**	**2 371**	**2 619**	**2 685**

À noter : cette brochure concerne les écoles publiques de Nogent. Dans notre ville, trois établissements privés sous contrat bénéficient de l'aide de la commune : Albert de Mun, Montalembert et Saint André. **1 128** enfants y sont scolarisés dont **652** nogentais ■

COMBIEN ÇA COÛTE ?
12,55 % du budget communal

Personnel

- animateurs : **1 739 066 €**
- gardiens : **290 535 €**
- ASEM : **1 463 574 €**
- hommes d'entretien (petits travaux) : **175 956 €**
- agents d'entretien (nettoyage) : **649 705 €**

Mobilier scolaire

28 770 €

Électroménager et autre matériel scolaire

11 650 €

Informatique

150 000 €

Restauration scolaire

Dépenses / recettes

1 068 615 €

Fournitures scolaires

Manuels scolaires, fournitures…

93 338 €

Projets d'école

Classes transplantées, sorties, crédits culturels

146 640 €

Périscolaire

Restauration, sorties, matériel…

269 000 €

Travaux dans les écoles

780 000 €

Locations de cars

Hors transports piscine

32 825 €

Locations de cars pour les transports piscine

32 212 €

Location des bassins de la piscine

97 000 €

Fluides

Électricité, eau, chauffage

283 000 €

TRAVAUX ANNUELS
Entretien, rénovation, aménagement

Les travaux d'entretien, de rénovation et de maintenance s'effectuent dans les écoles principalement durant les vacances scolaires. Selon le type de travaux, les interventions sont faites soit par les équipes techniques de la Ville, soit par des entreprises. L'été reste la période la plus propice aux travaux les plus importants.

Trois chantiers conséquents étaient au programme des travaux estivaux 2015 :

- **La création de 3 salles de classe à l'école Victor Hugo**
- **La création d'un nouveau bloc sanitaire dans la cour de l'école élémentaire Val-de-Beauté**
- **La réfection complète de deux classes à l'école élémentaire Paul Bert.**

Les autres travaux ont concerné des réfections de sols, des remises en peintures, des changements de fenêtres ou de stores, et des travaux d'électricité.

Le budget alloué aux travaux dans les écoles en 2015 s'élève à 780 000 €, dont 350 000 € pour l'école Victor Hugo ■



Le saviez-vous ?

La construction d'une école est entièrement à la charge de la commune, tout comme les agrandissements, l'entretien des bâtiments y compris les grosses réparations. La Ville est propriétaire des locaux des écoles. Elle fournit et entretient les équipements nécessaires à l'enseignement et au fonctionnement de l'école.

L'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire, le chauffage et l'éclairage des classes, et la rémunération des personnels de services sont également à la charge des communes ■



LA SECTORISATION

Le territoire communal est découpé en plusieurs secteurs afin de garantir une répartition équilibrée des élèves en fonction de la domiciliation des parents. Cette répartition s'effectue selon la capacité d'accueil de chaque établissement. Néanmoins, lorsqu'il n'y a plus de place disponible, l'enfant est obligatoirement inscrit dans une école ne relevant pas de son secteur.

Dérogations : comment ça marche ?

Une dérogation à la sectorisation scolaire peut être accordée à titre exceptionnel par le Maire, principalement en cas de rapprochement de fratries ou de réintégration de secteur. Les parents souhaitant solliciter une dérogation doivent remplir un dossier à la Maison de la famille, service enfance-éducation-jeunesse. Une commission se réunit chaque année en mai pour examiner les demandes de dérogations pour la rentrée de septembre. À l'issue, les directeurs de chaque école mettent en place leur structure d'école, au vu des effectifs. Toute nouvelle demande de dérogation ne pourra dès lors être validée que par l'Éducation nationale, en fonction des places disponibles.

UNE CLASSE ALLOPHONE

À Nogent il existe une classe allophone depuis 2013. Elle est située à l'école Paul Bert et concerne les enfants nouvellement arrivés en France. Cette classe permet de leur dispenser un apprentissage de la langue française tout en intégrant une classe ordinaire pour les autres matières. L'objectif est de permettre à ces enfants de suivre l'intégralité des cours dans une classe de cursus classique ■

Le saviez-vous ?

L'Inspection académique se charge de l'affectation des enseignants et des ouvertures et fermetures de classes sont décidées par l'État.

La Ville se charge de la création, de l'implantation des écoles et de la répartition des effectifs par établissement ■

PERSONNELS DES ÉCOLES

En dehors des équipes enseignantes qui relèvent de l'Éducation nationale, des employés municipaux assurent un certain nombre de missions.

Les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)

En petite et moyenne section des classes maternelles, les ASEM assistent l'enseignant pendant le temps scolaire dans la préparation des activités, de l'hygiène des enfants et pour l'encadrement des sorties, selon un planning défini par l'équipe enseignante.

En dehors du temps scolaire, les ASEM assurent la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants. Par ailleurs, ils assurent la surveillance des enfants lors de la restauration.

Les agents d'entretien en élémentaire sont chargés du nettoyage et de l'entretien quotidien de l'ensemble des locaux.

Les animateurs

L'équipe d'animation est chargée d'accueillir et d'encadrer les enfants, avant et après l'école. Les animateurs préparent les plannings d'activités adaptés aux tranches d'âges, en collaboration avec les directeurs de clubs de loisirs. Ils participent aussi à l'encadrement de la restauration scolaire et organisent des activités durant la pause méridienne.

En chiffres

- **30 ASEM** interviennent dans les écoles maternelles
- **52 animateurs** permanents accueillent et encadrent les enfants (18 en élémentaire et 34 en maternelle)
- **8 gardiens** pour 8 écoles ou groupes scolaires
- **5 hommes d'entretien** pour 8 écoles (1 homme d'entretien travaillant au sein de deux écoles ou d'un groupe scolaire)

Les gardiens

Ils s'occupent de l'ouverture et de la fermeture des écoles et ont en charge la surveillance des locaux et de leurs abords. En lien avec les services techniques municipaux, ils peuvent intervenir pour des travaux d'entretien, de maintenance ou en cas d'urgence (déneigement des passages par exemple).

Les hommes d'entretien

Ils effectuent de menus travaux d'entretien et de petites réparations au sein des écoles ■

LA PAUSE DÉJEUNER
La restauration scolaire



80 % des enfants de maternelle et d’élémentaire des écoles publiques déjeunent en restauration. Les repas sont préparés et distribués par une société de restauration, en liaison froide. Environ 2 100 repas sont servis chaque jour.

Repères

■ Durant l’année scolaire, environ **330 000 repas** et **58 000 goûters** en maternelle sont servis en restauration scolaire.

■ **Coût d’un repas** : 6,14 € comprenant les denrées alimentaires, les frais de personnel, les dépenses de fonctionnement et les charges indirectes (hors coût du personnel d’encadrement).

Prix minimum facturé : 1 €
Prix maximum facturé : 5 €
Une aide du CCAS est mise en place pour les 4 tranches du quotient familial les plus basses.



Mode d’emploi

Chaque école possède son restaurant scolaire, les repas sont servis, selon les écoles, de 11h45 ou 12h à 13h30 ou 13h45.

L’inscription s’effectue auprès du service enfance-éducation-jeunesse, lequel calcule le quotient familial permettant l’établissement de la facturation. Chaque jour, une fiche de pointage permet de confirmer la présence (ou l’absence) de l’enfant.

La Ville accueille tous les enfants scolarisés, quelle que soit la situation professionnelle de leurs parents.

En chiffres

■ **1 encadrant pour 12 enfants** en maternelle
■ **1 encadrant pour 35 enfants** en élémentaire

Un temps de pause encadré et animé

La responsabilité de la restauration est confiée, selon les établissements scolaires, soit au directeur de l’école, soit au directeur du club de loisirs et découvertes. Ils sont



chargés d'organiser la répartition des personnels de surveillance des cours de récréation et des salles de restaurant. Des activités sont organisées et encadrées par des animateurs de la Ville.

- En maternelle, les animateurs viennent chercher les enfants directement dans leur classe pour les amener au restaurant scolaire. Deux services sont nécessaires et les repas sont servis à table.

- En élémentaire, ce service est proposé sous forme de self.

L'encadrement des enfants est assuré par les animateurs, les enseignants, les ASEM en maternelle ainsi que des vacataires.

Quid du mercredi ?

Seuls les enfants fréquentant le club de loisirs, après la classe, et ceux dont les parents travaillent à temps partiel, ce jour-là, peuvent déjeuner en restauration scolaire. Pour ces derniers, s'agissant d'une dérogation, les parents doivent fournir une attestation de leur employeur, ainsi que leur bulletin de salaire ou leur contrat de travail, spécifiant que leur temps partiel est pris le mercredi après-midi.

Éducation alimentaire et éveil au goût

La Ville est particulièrement vigilante sur la provenance des produits. Elle exige, auprès du prestataire, de privilégier les filières d'approvisionnement courtes et locales et les produits de saison. Depuis juillet 2008, deux aliments bio sont proposés au menu par semaine. Depuis 2013, un repas végétarien est proposé une fois par mois. Des animations sont fréquemment proposées pour favoriser l'éveil au goût.

Les menus sont affichés à l'extérieur de chaque école et disponibles sur le site ville-nogentsurmarne.fr.

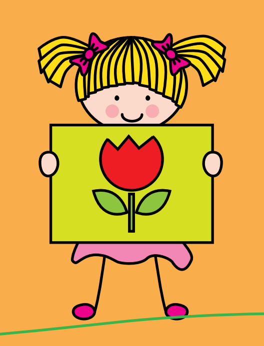
Enfants allergiques
Les enfants souffrant d'allergies alimentaires peuvent être accueillis en restauration scolaire en établissant un PAI (Projet d'accueil individualisé) leur permettant d'apporter un panier repas préparé par les parents ■

Commission consultative de la restauration scolaire

La commission est composée de l'adjointe au maire déléguée à l'enfance, à l'éducation et à la jeunesse ou de son représentant, d'un responsable de la direction de l'Éducation, du représentant du délégataire et de la diététicienne de l'unité de production du prestataire, de représentants des directeurs des écoles maternelles et élémentaires, de la coordinatrice des clubs de loisirs, de représentants des fédérations et associations de parents d'élèves à raison d'un représentant par école.

Elle se réunit une fois par trimestre pour examiner les prestations des mois écoulés et les menus proposés pour les mois à venir. Elle a pour mission d'évaluer les qualités diététiques et nutritionnelles des repas servis et à servir, et de proposer des évolutions de la prestation.

Depuis 2014, une commission municipale des enfants a été créée avec pour représentants deux élèves de CM1 élus par classe. Cette commission a pour vocation de recueillir l'avis des enfants et de solliciter leur opinion sur l'organisation de la pause méridienne, sur l'élaboration de nouveaux menus et sur les améliorations à apporter ■



LES ACTIONS ÉDUCATIVES
Culture, sport, citoyenneté, prévention, environnement…

Culture

Chaque année, des projets sont organisés avec les différentes structures culturelles de la ville. Ainsi, les enseignants peuvent contacter la bibliothèque afin d'y emprunter des ressources documentaires pour leur classe. Ils peuvent aussi assister à des spectacles, des expositions, au conservatoire, au musée ou à La Scène Watteau.

Par ailleurs, des projets sont élaborés en lien avec les enseignants, le conservatoire et les intervenants musique présents de la grande section de maternelle au CM2, à raison de 10 séances par classe et par an. **1 937 enfants** ont bénéficié de ces interventions en 2014/2015.

Apprentissage de la langue anglaise

Toutes les classes de grande section de maternelle bénéficient d'une intervenante de langue maternelle anglaise à raison d'une demi-heure par classe deux fois par semaine. En 2014/2015, 384 enfants ont bénéficié de ces interventions. À partir du CP, l'enseignement de l'anglais est pris en charge par les enseignants.

Sport

5 ETAPS (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives) dispensent, en co-intervention avec les enseignants, des cours d'éducation physique et sportive, à raison d'une heure par classe et par semaine, dans les écoles élémentaires. De nombreux cycles sportifs sont proposés aux élèves. Les enfants des classes de grande section de maternelle, CP, CE1 et CM2 se rendent à la piscine par cycle de 10 séances par an.

Au cours de l'année, des animations sportives supplémentaires sont proposées aux enseignants par le service des sports, comme les cross. Certaines, comme l'opération des Jeux du Val-de-Marne, sont organisées en collaboration avec le Conseil départemental.

Informatique

Un vaste programme d'investissement est engagé pour équiper l'ensemble des écoles élémentaires et permettre les validations de brevets informatiques et internet (B2I) en fin de cycle primaire. Toutes les écoles sont équipées d'ordinateurs dans la salle informatique (environ 16 postes). Un tableau interactif est présent dans chaque école.

Une campagne d'installation d'accès à Internet, via des prises CPL, est actuellement en cours.

Chaque directeur dispose d'un ordinateur pour son travail administratif.

Prévention

Sécurité routière

Des opérations de sensibilisation à la sécurité routière sont organisées chaque année, durant une semaine, en direction des élèves des classes de CM2. Elles sont menées conjointement par la police municipale et la prévention routière. Elles se composent d'une partie théorique et d'une partie pratique, en extérieur, avec évolution des élèves sur un parcours à vélos. Un élève de chaque classe participe à la finale communale.

Permis piéton

Organisé par la police municipale depuis 2014/2015, à destination des élèves de CE2, sous forme de questionnaire, il a pour but de former les élèves à devenir autonomes et responsables dans leurs déplacements piétons.

Harcèlement

Depuis 2014/2015, la police municipale intervient dans les écoles, auprès des élèves de CE2, CM1 et CM2 sur le thème du harcèlement à l'école.

Sport - Drogue - Tabac

La Ville organise depuis plusieurs années une opération de prévention menée en partenariat avec les enseignants des classes de CM1/CM2, inscrits dans la démarche. Cette action s'organise en partenariat avec le service des sports qui met à disposition des ETAPS et des équipements sportifs.

Éco-gestes

La Ville propose une opération intitulée « Fais du bien à ta planète » en direction des classes de CE2. Ainsi, élèves et enseignants s'impliquent dans des actions de sensibilisation, via des éco-gestes, sur les thématiques du climat, de l'énergie, de l'eau et de la biodiversité. L'opération sera reconduite en 2015/2016 pour la 8e année scolaire consécutive ■

Les classes découvertes

En élémentaire, la Ville finance des projets de classes découvertes proposées par les enseignants et validées par l'inspecteur de circonscription pour les élèves de CM1. Ces séjours sont l'occasion de découvertes de la nature, de la faune ou de la flore. Transport, hébergement, repas et personnel encadrant sont pris en charge par la Ville.

En 2014/2015, **164 enfants** de CM1 sont partis en classes découvertes ■

APRÈS L'ÉCOLE
Jusqu'à 19h

Plusieurs formules sont proposées pour l'accueil des enfants après la classe.

L'accueil du soir

En maternelle

L'inscription s'effectue en début d'année scolaire auprès du service enfance-éducation-jeunesse.

À partir de 16h ou 16h15 selon les écoles, les enfants sont pris en charge par les animateurs du club de loisirs jusqu'à 19h. Un départ est possible à partir de 17h.

Les animateurs viennent chercher les enfants directement dans leur classe pour les emmener goûter au restaurant scolaire avant de commencer les activités périscolaires, **ce goûter** étant fourni par la Ville.

D'une manière générale, l'équipe encadrante est composée des mêmes animateurs afin de rassurer l'enfant et faciliter sa bonne intégration au groupe.

En plus des activités collectives proposées habituellement, des **ateliers spécifiques** sont mis en place.

Aucun enfant ne peut sortir seul ou non accompagné par un adulte autorisé à venir le chercher.



En élémentaire



À partir de 16h ou 16h15 selon les écoles, plusieurs formules sont proposées : goûter, études surveillées, ateliers du soir.

Le goûter

Durant une demi-heure soit jusqu'à 16h30 ou 16h45 selon les établissements, l'enfant qui ne fréquente ni l'étude, ni l'atelier du soir, peut prendre son goûter (fourni par la famille) dans la cour, en attendant l'arrivée de ses parents. Il est alors placé sous la responsabilité des enseignants.
L'inscription s'effectue chaque début de mois auprès du directeur de l'école.

L'étude surveillée

Gérée par l'APOES (Association de promotion et d'organisation des études surveillées) et assurée par les enseignants de l'école, l'étude permet aux enfants de faire leurs devoirs, sous la surveillance d'un enseignant. Après une demi-heure de goûter, l'étude se termine à 17h30 ou 17h45 selon les écoles.
L'inscription s'effectue chaque début de mois auprès du directeur de l'école.

L'atelier semi-autonome

À l'issue de l'étude, l'enfant quitte l'école ou peut intégrer un atelier du soir appelé atelier semi-autonome qui permet aux parents de venir chercher leur enfant à partir de 18h30 et jusqu'à 19h.
L'inscription s'effectue chaque trimestre auprès des animateurs du club de loisirs au moment des inscriptions pour les ateliers du soir.

Les ateliers du soir

Organisés par la Ville de 16h30 ou 16h45, selon les écoles, à 18h30, ils sont encadrés par les animateurs du club de loisirs. L'inscription s'effectue chaque trimestre auprès des animateurs. Diverses activités sont proposées.

Avant chaque activité, les enfants prennent leur goûter sous la surveillance des animateurs.

À partir de 18h30 les enfants ayant fréquenté un atelier sont regroupés pour des activités libres, sous la surveillance des animateurs, afin de permettre à leurs parents de venir les chercher jusqu'à 19h.

Aucun enfant ne peut sortir seul ou non accompagné par un adulte autorisé à venir le chercher, à l'exception des enfants bénéficiant d'une autorisation parentale ■

En chiffres

Environ 390 enfants sont accueillis le soir en maternelle

Environ 160 enfants sont accueillis le soir en élémentaire, pour les ateliers du soir.

16 animateurs encadrent les ateliers du soir

Parmi les ateliers proposés

- Activités sportives : tennis de table, badminton, futsal, initiation escalade, football, handball (avec le club de hand), initiation boxe, hockey, basket, danse.

- Langue étrangère : italien.

- Activités manuelles (cuisine, scrapbooking, mosaïque…) et jeux de société.

- Théâtre, courts métrages, informatique, atelier du petit journaliste.





ÉCOLE AUSSI LE MERCREDI

Accueil du matin

De 7h30 à 8h45 ou 9h selon les écoles.

Temps scolaire

De 8h45 ou 9h à 10h45 ou 11h selon les écoles.

Après le temps scolaire

Les enfants ne quittant pas l'école sont pris en charge par les équipes d'animation.

Plusieurs formules sont proposées

- Club de loisirs de 10h45 ou 11 h jusqu'à 12h.
- Club de loisirs + repas sur dérogation pour les parents travaillant à temps partiel le mercredi et départ à 13h30.
- Clubs de loisirs de 10h45 ou 11h jusqu'à 19h avec départ possible à partir de 17h.





Et pendant les vacances ?

Accueil de 7h30 à 9h15.

Activités et ou sorties périscolaires jusqu'à 19h avec départ possible à partir de 17h

LA PLACE DES PARENTS



Accompagner son enfant dans la scolarité, c'est l'encourager et l'aider à réussir. Accompagner son enfant, c'est tout d'abord se tenir informé de ce qui se passe dans la classe et à l'école, en saisissant les occasions d'y être présent, comme celle d'être représentant des parents d'élèves. Ce rôle permet d'être pleinement associé aux débats et aux décisions portant sur les évolutions du fonctionnement ou de l'organisation de l'établissement. C'est également être un relais essentiel entre les familles, l'école et la Ville.

Le conseil d'école

Élu pour une année, il siège jusqu'au renouvellement de ses membres, et se réunit une fois par trimestre. Le directeur de l'école établit l'ordre du jour et en fixe la date, rédige le compte rendu et l'affiche à un endroit accessible aux parents. Il est aussi disponible sur le site de la Ville.

Ses attributions

Il vote le règlement intérieur de l'école.
Il donne son avis sur le projet d'école ou la vie de l'école :

- Les actions entreprises pour atteindre les objectifs nationaux
- L'utilisation des moyens alloués à l'école
- Les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap ou présentant des difficultés
- Les activités périscolaires
- La restauration scolaire
- L'hygiène scolaire
- La protection et la sécurité des enfants.

Il est informé des actions pédagogiques des enseignants.

Être représentant de parents d'élèves ?

Les fédérations ou unions de parents d'élèves, les associations de parents d'élèves, les parents d'élèves non constitués en association peuvent déposer leur liste. Chaque liste doit comporter au moins 2 noms de candidats.
La commune met à leur disposition le matériel nécessaire à l'organisation de leurs élections dans les semaines qui suivent la rentrée.

Élections pour l'année scolaire 2015/2016

Chaque parent d'un enfant a le droit de voter, quelle que soit sa situation.
Les parents votent au sein de l'établissement scolaire fréquenté par leur enfant ou par correspondance, en adressant leur bulletin de vote dûment rempli à l'enseignant de son enfant, jusqu'à la veille du jour de vote.

Les directeurs d'école informent les parents de la date retenue pour leur école et des horaires exacts.

Calendrier scolaire

2015-2016

RENTRÉE SCOLAIRE
Mardi 1er septembre 2015.

VACANCES DE LA TOUSSAINT
Fin des cours samedi 17 octobre 2015 ; reprise lundi 2 novembre 2015.

VACANCES DE NOËL
Fin des cours samedi 19 décembre 2015 ; reprise lundi 4 janvier 2016.

VACANCES D'HIVER
Fin des cours samedi 20 février 2016 ; reprise lundi 7 mars 2016.

VACANCES DE PRINTEMPS
Fin des cours samedi 16 avril 2016 ; reprise lundi 2 mai 2016.

VACANCES D'ÉTÉ
Fin des cours mardi 5 juillet 2016.

2016-2017

RENTRÉE SCOLAIRE
Jeudi 1er septembre 2016.

VACANCES DE LA TOUSSAINT
Fin des cours mercredi 19 octobre 2016 ; reprise jeudi 3 novembre 2016.

VACANCES DE NOËL
Fin des cours samedi 17 décembre 2016 ; reprise mardi 3 janvier 2017.

VACANCES D'HIVER
Fin des cours samedi 4 février 2017 ; reprise lundi 20 février 2017.

VACANCES DE PRINTEMPS
Fin des cours samedi 1er avril 2017 ; reprise mardi 18 avril 2017.

VACANCES D'ÉTÉ
Fin des cours samedi 8 juillet 2017.

VOS INTERLOCUTEURS

LES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

RECTEUR DE L'ACADÉMIE

Béatrice Gille

Responsable de la totalité du service public de l'éducation dans l'académie, de la maternelle à l'université.

4, rue Georges Enesco - 94010 Créteil cedex
01 57 02 62 59 / 62 52
ce.recteur@ac-creteil.fr

DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

(DASEN)
Élisabeth Laporte

Elle est chargée de mettre en œuvre la politique de l'Éducation nationale dans les écoles primaires et établissements du second degré. Ses missions principales : gestion de la scolarité des élèves, de moyens d'enseignement et des personnels enseignant du 1er degré.

68, avenue du Général de Gaulle - 94000 Créteil
01 45 17 60 00
ia94.ac-creteil.fr

INSPECTEUR DE LA 23E CIRCONSCRIPTION

Jean Vergeylen

Parmi ses missions : évaluer les structures et préparer la carte scolaire, examiner et valider les projets pédagogiques, participer à la gestion des personnels du 1er degré…

68, avenue du Général de Gaulle - 94000 Créteil
01 45 17 61 59
jean.vergeylen@ac-creteil.fr

DIRECTEURS D'ÉCOLE

Exercent des responsabilités administratives, pédagogiques et représentent l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves.

VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Maison de la famille - Service enfance-éducation-jeunesse
2, rue du Maréchal Vaillant
94130 Nogent-sur-Marne
01 43 24 62 11
affscolaires@ville-nogentsurmarne.fr
ville-nogentsurmarne.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Le service scolaire accueille les parents, sans rendez-vous du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30, vendredi fermeture à 17h. Samedi de 8h30 à 12h (sauf vacances scolaires).





Ma journée à l'école

Édition 2015-2016, supplément au Magazine de Nogent n° 97.
Réalisé par le service communication de la Ville de Nogent-sur-Marne,
en partenariat avec le service enfance, éducation, jeunesse.

Rédaction : Isabelle Morisseau
Photos, illustrations : Nicolas Sevestre, Fotolia.
Création - maquette : Créa'3P – 01 43 24 37 79
Impression : Le Réveil de la Marne – 03 26 51 59 31
Tirage : 5 000 exemplaires. 2e semestre 2015.